

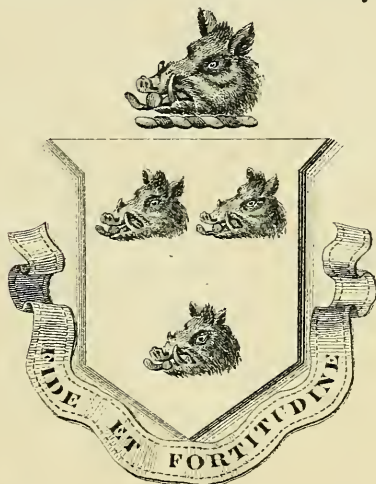
Accessions

159, 815

Shelf No.

XG 3656, 20

Barton Library.



Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.

Received, May, 1873.

Not to be taken from the Library.







Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
Boston Public Library

DISCOURS

DE M. SILLERY

A LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION ;

SUR LA PRÉTENDUE FACTION D'ORLEANS ;

Prononcé à la société des amis de la constitution . le 6 juin 1792 , l'an IV de la liberté .

D I S C O U R S

D E M. S I L L E R Y

A LA SOCIÉTÉ

DES AMIS DE LA CONSTITUTION,
SUR LA PRÉTENDUE FACTION D'ORLÉANS.

MESSIEURS,

DEPUIS long-temps je suis fatigué d'entendre les ennemis déclarés de la chose publique accuser une prétendue faction d'Orléans des crimes qu'ils n'ont pu commettre, et la mettre sans cesse en opposition avec leurs infâmes complots, lorsque l'on parvient à les découvrir. Je vais leur répondre d'une manière franche, et, certes, j'en ai le droit, car mes liaisons et mon ancienne amitié pour ce prince, m'assurent que s'il existe une faction d'Orléans, je suis compté au nombre des conjurés qui la composent. Vous n'imaginez pas, sans doute, messieurs, que je vais m'attacher à relever et à combattre toutes les

inepties qui ont été débitées lundi dernier à la tribune de l'assemblée nationale : elle a déclaré que l'imbécille lecteur du méprisable écrit qui lui a été communiqué, étoit en démence. Ce n'est donc point au discours de M. Rible que je veux répondre, mais aux vils calomniateurs qui ont fait agir ; car on assure que ce M. Rible n'est pas même en état d'avoir composé le dégoûtant rapport que vous avez entendu. Cependant, M. Rible, avant de commencer sa lecture, nous a annoncé qu'il alloit affronter les poignards de la faction qu'il dénonçoit, et les poisons qui avoient enlevé Mirabeau à la France. Rassurez-vous, M. Rible, vous ne serez ni poignardé, ni empoisonné ; vous serez sans doute payé de votre lecture, et ce salaire vous consolera du mépris des honnêtes gens. C'est au milieu de la société des amis de la constitution qu'il est, je crois, nécessaire d'examiner si cette prétendue faction d'Orléans existe véritablement, ou si ce n'est qu'une ombre fantastique, imaginée par les ennemis de la chose publique, pour fasciner les yeux des bons citoyens sur les projets des véritables conspirateurs.

Jusqu'à présent, messieurs, personne n'a encore pris la peine de traiter cette question importante : la raison en est évidente ; c'est que cette faction n'ayant aucune existence, M. d'Or-

léans seul avoit le droit de se plaindre , et qu'en se trouvant exactement tout seul en opposition avec une foule de libellistes conjurés contre lui , il a cru que le mépris et une conduite ostensible , et constamment dans le sens de la révolution , étoient les seules armes qu'il devoit employer pour les combattre.

En effet , messieurs , n'avez-vous pas reconnu , dans le discours de M. Rible , l'analyse dégoûtante de tous les libelles qui ont paru jusqu'à ce jour ? On retrouve à chaque phrase les assertions de l'Ami du Roi , de la Gazette de Paris , de Mallet du Pan , de Durosoy , de la Gazette Universelle , de Peletier , et de tant d'autres mercenaires , payés pour insulter tous les matins la constitution , le peuple et ses défenseurs.

Quand même cette faction existeroit , pourroit-elle s'abaisser à répondre aux atrocités qu'on lui suppose ? Les crimes dont on accuse cette prétendue faction ne peuvent être conçus que par les scélérats capables de les exécuter.

Je suis désigné , dans la dénonciation de M. Rible , comme un des amis de M. d'Orléans , auquel on vouloit confier le commandement de l'expédition de Saint-Domingue ; et ce poste ne m'étoit donné que pour livrer cette colonie aux Anglois , et en former le point de refuge de la faction d'Orléans , si le coup venoit à manquer. Je ne répondrai à cette partie de la dénoncia-

tion de M. Rible , qu'en convenant avec lui que , depuis plus de trente années , je suis lié de l'amitié la plus intime avec M. d'Orléans , et en déclarant que , si la faction d'Orléans existe , je dois être compté parmi ceux qui la composent. Je vais remplir un des devoirs de l'amitié , et c'est en parlant de la conduite politique de mon ami outragé , que j'espère prouver l'absurdité de lui supposer un parti.

A l'époque de l'avilissement et de la bassesse où tous les François étoient plongés à la fin du règne du despotisme , la cour avoit déjà remarqué que M. d'Orléans avoit le caractère trop indépendant pour s'assujettir à ces respects d'usage , aux heures indiquées où les princes étoient admis à faire leur cour au monarque. Ses goûts particuliers le conduisirent plusieurs fois en Angleterre , et on lui sut mauvais gré de parler avec enthousiasme de la liberté dont ce sage peuple sait jouir. M. d'Orléans ne voulut jamais courber sa tête devant l'idole que tous ses pareils adoroient ; et au milieu de cette cour corrompue , il avoit presque autant d'ennemis qu'il y avoit d'esclaves.

Le désordre , les déprédations croissant de jour en jour , la cour entrevit le moment où toutes les ressources alloient lui manquer à la fois. Les ministres du roi voulurent faire un emprunt désastreux ; le roi vint à Paris pour le faire en-

régistrer. M. d'Orléans eut le courage de s'y opposer ; *il osa* invoquer la justice.... Je dis qu'il *osa*.... car alors c'étoit un crime de lèze-majesté de ne pas être de l'avis du despote... Il en fut puni par un exil rigoureux, et le peuple, à cette époque, étoit tellement sous le joug, qu'il laissa opprimer son défenseur, sans témoigner son ressentiment.

Le peuple enfin ne tarda pas à s'apercevoir du goufre dans lequel on cherchoit à le précipiter ; il sortit bientôt de son apathie, et ne s'aperçut qu'il étoit entouré d'opresseurs, qu'au moment où l'on ne pouvoit l'opprimer davantage. Les états-généraux furent convoqués.

M. d'Orléans fit passer dans les différens bailliages où il avoit des possessions, un cahier, rédigé par MM. de la Clos et l'abbé Syeyes, où ses principes étoient développés. La cour, dès ce moment, le regarda comme l'ennemi le plus redoutable. Ses principes étoient trop d'accord avec la justice, pour ne pas être adoptés par tous les véritables amis du peuple et de l'humanité : l'universalité de la France, à l'exception de la noblesse et du clergé, en adoptèrent les bases. La cour rugissoit d'entendre l'opinion publique qui se manifestoit de toutes les parties de la France. La noblesse et le clergé se rallièrent au parti de la cour. M. d'Orléans, prince françois, osant publier ouvertement que le bonheur de la patrie

devoit être préféré à l'orgueil et aux prétentions de quelques individus , parut un traître et un chef de parti à ceux qui ne partagèrent point ses opinions.

Cependant , les états-généraux s'assemblent : M. d'Orléans est nommé député du bailliage de Crépi. Les amis de la liberté et de l'égalité remarquèrent qu'à la procession des états , il se tint au rang de son bailliage , et la cour lui fit un crime de ne s'être pas placé au rang que sa naissance lui donnoit autrefois le droit d'occuper.

Il fut aisé de démêler dans les premières séances de la noblesse et du clergé , que ces deux ordres (qui , à cette époque , existoient encore) étoient résolus de maintenir les anciens abus ; que , se réunissant tous à demander une constitution , ils la vouloient conforme à leur ambition et à leurs intérêts , et que les droits du peuple , comptés pour rien , devoient fléchir devant l'orgueil de ces deux corps privilégiés.

Une petite minorité de la noblesse s'éleva dans cet instant à la hauteur des représentans du peuple ; M. d'Orléans fut du nombre de ceux qui consentirent à sacrifier des privilèges et des droits chimériques , pour partager avec tous les citoyens du royaume le bonheur d'un gouvernement fondé sur la liberté et l'égalité ; et il est encore du nombre bien plus petit de ceux qui sont restés fidèles aux intérêts du peuple , et dignes d'être de votre société.

La cour le regarda dès ce moment comme le chef des factieux , car c'est ainsi que furent désignés les quarante-sept ci-devant nobles qui passèrent à la chambre des communes. Certes , si nous formions la faction d'Orléans , elle étoit nombreuse à cette époque ; car plus de 23 millions d'hommes partageoient nos opinions.

La cour se doutoit donc bien peu des droits sacrés de l'égalité que nous étions résolus de défendre et de maintenir , puisqu'elle nous croyoit sous un chef. Si M. d'Orléans n'avoit pas , ainsi que nous , préféré les droits sacrés de l'homme à ses privilèges et à ses prétentions , nous l'aussions assimilé aux autres rejettons de la famille royale , que nous avons couverts de nos mépris.

Vous connoissez , messieurs , tous les évènements qui se sont passés depuis l'ouverture des états , jusqu'à l'époque à jamais mémorable du 14 juillet. Je ne retracerai point ce premier jour de la liberté françoise , où tous les citoyens confondus , ayant tous le même intérêt à défendre , donnèrent à la cour et à ses vils agens la première leçon du respect que l'on doit à la souveraineté d'une grande nation. La cour vint se jeter entre les bras des représentans du peuple , et les François , toujours prêts à oublier leurs anciennes injures , cherchèrent encore à la rassurer.

Que faisoit , à cette époque , M. d'Orléans ? Renfermé dans une maison de campagne qu'il

avoit à Versailles, il ne voulut point aller à Paris recevoir les bénédictions que le peuple lui donnoit, car autant la cour savoit haïr, autant le bon peuple de Paris avoit besoin d'aimer; et la cour préféra de rejeter, sur M. d'Orléans et ses amis la révolution qui se développoit, plutôt que de l'attribuer à l'élan d'un grand peuple vers la liberté. M. d'Orléans devint donc à cette époque le point de ralliement de toute la haine de la cour : dès lors, tous les conspirateurs, tous les ambitieux, firent agir, sans scrupule, tous les ressorts de leurs machinations, certains de pouvoir toujours rejeter sur M. d'Orléans tous les moyens repréhensibles dont ils croyoient pouvoir se servir.

M. de la Fayette fut nommé commandant général de la garde parisienne : il avoit partagé les opinions de la minorité de la noblesse; son mandat l'avoit empêché de passer aux communes; mais son opinion étoit tellement prononcée, que l'on n'hésita pas à le nommer vice-président de l'assemblée, à l'époque du 14 juillet, et que le peuple de Paris remit, d'une voix unanime, le commandement de la garde-nationale entre ses mains. L'effervescence du peuple étoit alors si grande, que la cour avoit à redouter une explosion : elle eut recours au commandant lui même, pour essayer de s'en faire un appui. Lafayette crut apparemment utile à

la tranquillité générale d'être le mediateur entre la cour et le peuple; et pour s'assurer la confiance de la cour, il crut sans doute qu'il devoit l'imiter, en rejettant toutes les agitations du peuple sur la prétendue faction d'Orléans, en suivant cette maxime connue de Machiavel :
 « Pour maintenir deux partis absolument divisés,
 » il faut en imaginer un troisième, et rejeter
 » sur celui-là les fautes et les complots des
 « deux partis en opposition. »

Examinons maintenant les événemens qui ont eu lieu dans l'intervalle du 14 juillet au 5 et 6 octobre. La cour, revenue de l'effroi que lui avoit causé le réveil du peuple, ne tarda pas à former de nouveaux projets contre lui. Dans le nombre de ces projets, on n'avoit rien négligé pour rendre l'approvisionnement de Paris difficile. Les mesures avoient été si bien combinées, qu'au même instant la capitale, et presque tous les départemens du royaume, manquèrent à la fois des moyens de subsistance. Le peuple de Paris souffrit sans se plaindre, tant qu'il crut que les circonstances seules étoient cause de sa détresse. Mais quand il apprit que de nouveaux rassemblemens de troupes se faisoient à Versailles et aux environs... quand il fut informé de l'orgie scandaleuse des gardes-du-corps... quand il sut qu'il y avoit des registres où l'on s'inscrivoit clandestinement pour renforcer la garde du roi... l'orsqu'enfin

il eut les preuves non équivoques d'une fuite du roi préméditée , en peu de jours les têtes fermentèrent de nouveau. La lettre de M. d'Estaing à la reine , que vous connoissez tous , ne laissa aucun doute sur le projet de l'enlèvement ; et pour le justifier en apparence , on desiroit un soulèvement dans la capitale. Les agitateurs du peuple furent employés : certes , ils étoient en ce moment très-inutiles , et le peuple ayant découvert le nouveau piège que l'on cherchoit à lui tendre , prit l'attitude qu'il prendra chaque fois qu'il se croira abusé. Le 5 octobre il marcha à Versailles , et le 6 le roi vint à Paris. La cour , qui n'avoit pas prévu la suite de cette nouvelle insurrection , voulut encore la rejeter sur M. d'Orléans ; mais il auroit fallu prouver que c'étoit lui qui avoit accaparé toutes les subsistances , et qui réduisoit Paris dans la détresse , véritable et unique cause de ce mouvement. Le peuple auroit-il pu ajouter foi à une pareille calomnie , en voyant l'abondance renaître immédiatement après l'arrivée du roi dans la capitale ? Plus de deux cens voitures de farine arrivèrent de Versailles en même temps que le roi , et tous les citoyens éclairés restèrent convaincus que la disette n'avoit été que le résultat d'une intrigue ourdie contre la tranquillité publique. L'objet de cette discussion n'est point de chercher les coupables ; je remplirai

cette tâche dans l'histoire que j'écris : je m'attache à prouver que la faction d'Orléans n'a jamais existé , et qu'elle n'a jamais été que le manteau dont se sont couvert les ennemis de notre liberté. Je ne cite M. de la Fayette que parce que sa conduite subséquente avec M. d'Orléans a été trop ostensible pour passer sous silence les causes qui ont pu accréditer l'existence d'une faction qui , je le répète , n'a jamais eu de réalité.

Ce n'est pas le moment de vous parler de cette matinée désastreuse du 5 au 6 octobre ; chacun de nous s'afflige du sang qui a été répandu. Mais pourquoi la malveillance chercha-t-elle à attribuer ces crimes à M. d'Orléans , qui pour lors étoit à Paris , et comment des témoins furent-ils assez infâmes pour accuser M. d'Orléans des forfaits qui ne furent sans doute dirigés par personne , mais que dans tous les cas on ne pouvoit imputer avec justice qu'au défaut de surveillance de ceux qui gardoient le château de Versailles à cette époque ?

Cependant la haine d'un parti puissant chercha dans ce nouveau désastre une victime pour assouvir sa vengeance , et ce malheureux prince , toujours isolé au milieu des conspirateurs dont on le disoit entouré , et des délateurs qui vouloient , à quelque prix que ce fût , le perdre , fut encore désigné pour avoir dirigé les poignards et les massacres qui eurent lieu. M. d'Orléans ,

tranquille de sa conscience, dévorait les calomnies atroces dont on cherchoit à l'accabler.

M. de la Fayette, profondément obscur dans sa conduite avec lui, vint lui dire que souvent l'on se servoit de son nom pour agiter les esprits, et qu'au degré d'effervescence où ils étoient portés, il seroit peut-être utile à la tranquillité publique qu'il s'éloignât quelques momens de la capitale. M. d'Orléans ne calcula pas le danger qu'il y avoit pour lui de s'absenter dans une telle circonstance; et ce qui prouve victorieusement qu'il n'avoit aucun parti, c'est qu'il accepta une mission pour l'Angleterre, et que cette mission lui fut donnée sans qu'aucun de ses amis en fussent informés. Je ne l'appris qu'au moment de son départ, et je ne me cache point d'avoir été sur le champ chez lui pour le détourner d'un voyage qui donnoit un vaste champ à ses calomniateurs.

On pourra juger de la duplicité de la cour, et de l'intrigue qui eut lieu pour le déterminer à partir. J'ai lu les instructions qui lui furent données à cette époque; elles seront publiques un jour, et l'on y verra la mauvaise foi de la cour, consignée dans des instructions diamétralement opposées aux principes qu'elle a soutenus depuis avec une persévérance si coupable et si contraire aux véritables intérêts de la nation.

A peine M. d'Orléans étoit parti , que les plus affreux libelles parurent contre lui ; tous les départemens furent inondés de ces infâmes productions ; et plusieurs citoyens égarés le crurent coupable , puisqu'il ne cherchoit point à se justifier , et qu'on publioit ouvertement que son séjour en Angleterre étoit une grâce que le roi lui avoit accordée pour le soustraire à la juste vengeance de la loi. Pendant le temps que l'on accrédoit cette opinion par les libelles les plus atroces , on ourdissoit dans les ténèbres cette fameuse procédure du Châtelet : on y voit , par une suite malheureusement trop commune des discordes civiles , une foule de citoyens que l'on avoit cru honnêtes et vertueux , se métamorphoser en juges prévaricateurs et en calomniateurs infâmes. Mais ce que l'on n'avoit pas prévu arriva ; M. d'Orléans , éclairé sur la perfidie du ministère , sur les lâches manœuvres de ses ennemis près des juges du châtelet , revint en France à l'époque de la fédération du 14 juillet.

Paris n'avoit pas cessé d'éprouver , pendant son absence , les mêmes agitations ; un malheureux boulanger fut victime de l'égarément de quelques citoyens ; et malgré le ridicule de vouloir encore charger M. d'Orléans de ce nouveau crime , vingt libelles attestèrent que c'étoit sa faction qui en étoit la cause.

Lorsqu'on apprit dans Paris que M. d'Orléans se proposoit de revenir, tout le monde sait que M. de la Fayette lui envoya son aide-de-camp, M. de Boinville, pour l'engager à rester encore à Londres. M. de la Fayette lui-même, dans la tribune de l'assemblée nationale, déclara que les mêmes raisons qui avoient sollicité le départ de M. d'Orléans, subsistoient encore; et cependant, messieurs, quelle influence l'éloignement de M. d'Orléans et son retour à Paris ont-ils eu sur les affaires politiques? M. d'Orléans, exact à ses devoirs, et fidèle à son poste, a constamment été de l'opinion des véritables défenseurs du peuple.

Lui reproche-t-on d'avoir déterminé quelques délibérations de l'assemblée nationale en sa faveur ?

A-t-il été traité plus favorablement que les autres princes dans les loix somptuaires qui ont été prononcées contre eux ?

N'a-t-il pas obéi avec respect aux suppressions qu'il a éprouvées, et l'a-t-on vu réclamer contre aucune des loix de rigueur qui ont été prononcées contre ses intérêts ?

Faisons, sans partialité, le rapprochement de la conduite de ce prince, et de celle de ceux qui, éloignés de leur patrie, cherchent à y rentrer le fer à la main; et la nation françoise jugera quels sont les conspirateurs dont elle a le droit de se plaindre.

Les uns ont déserté leur patrie , sollicité tous les princes de l'Europe de se réunir à eux pour écraser la France. Ils ont fomenté les troubles intérieurs , débauché nos soldats , corrompu nos officiers , entretenu les conspirateurs au milieu de la capitale , et ils sont les causes de la guerre que nous avons à soutenir maintenant.

Qu'a fait M. d'Orléans ? Il s'est montré l'un des premiers amis de la liberté , c'est pour elle qu'il a fait le généreux abandon de toutes ses prérogatives ; c'est pour elle qu'il s'est exposé à la haine , aux fureurs , aux calomnies les plus affreuses : aussi est-il du très-petit nombre de ceux qui sont restés fideles aux véritables intérêts du peuple , et qui ne veulent aucune transaction dans la constitution. Maintenant il est , avec ses trois jeunes enfans , au camp de Lukner , tout prêt à donner son sang pour défendre la souveraineté du peuple , l'égalité entre les citoyens , la liberté de la France.

Citoyens ! jugez vous-même sa conduite et celle de ses vils calomniateurs.

N'est-il pas temps que le peuple connoisse les scélérats qui le trompent et qui l'abusent ? Les vrais agitateurs du peuple sont ceux qui ne peuvent supporter l'égalité et la liberté ; les vrais agitateurs du peuple sont ceux qui veulent l'anéantissement , ou du moins la modification d'une constitution qui déjoue leur ambition et leurs

espérances ; les vrais agitateurs sont cette classe des ci-devant privilégiés , qui ne pouvoient autrefois prétendre aux places de la cour , et qui ont espéré les obtenir pour prix de leur retour à la bassesse et à la flatterie. Mais tous ces insensés n'ont pas calculé que le peuple françois connoissoit enfin sa dignité , et que jamais il ne souffrira de capitulation sur les droits de l'homme , évangile immortel de la raison.

Voilà , messieurs , les vrais , les seuls ennemis de M. d'Orléans. Ils n'osent ouvertement insulter le peuple ; mais ce sont les amis et les défenseurs du peuple qu'ils calomnient. Cette cabale infâme ne se réveille que lorsque de grands complots sont prêts à éclater. Citoyens ! tenez-vous sur vos gardes , que l'œil vigilant du patriotisme se tienne ouvert , et nos ennemis , confondus et humiliés , rentreront avant peu dans le néant.

J'ai cru devoir vous indiquer , messieurs , dans cette opinion , les bases de la trame ourdie contre M. d'Orléans ; je le répète à nos adversaires ; car s'il existe une faction d'Orléans , je dois en être par l'amitié qui me lie à ce prince. Hé bien ! je porte le défi à qui que ce soit de pouvoir prouver que , depuis l'époque du 5 mai 1789 , je me sois trouvé à aucun comité particulier avec M. d'Orléans. Souvent il m'a entretenu de ses peines et de ses chagrins personnels ; mon cœur

les a partagé avec lui ; mais c'est à sa constante fermeté dans le parti patriote , à son amour pour la liberté et l'égalité que je rends hommage en ce moment , en couvrant de mépris ses calomniateurs , et les vils agens dont ils se servent.

Je termine cette opinion , messieurs , en vous disant que , si l'existence du comité autrichien paroissoit douteuse encore , que la dénonciation ridicule qui a été faite à l'assemblée nationale lundi dernier , en démontre la réalité ; qu'elle n'est qu'une basse récrimination , pour distraire l'attention de l'assemblée sur les vrais coupables. Messieurs , ne ménagez personne , portez l'attention la plus scrupuleuse sur les vrais conspirateurs , et méritez , par votre surveillance , la confiance de tous les véritables amis de la liberté.

SILLERY.





